

République Française
Département de l'Hérault
Commune de SAINT GUILHEM LE DESERT

Date de la convocation : 08/12/2023 **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL** N° 52-2023
Séance du 14 DECEMBRE 2023

Membres en exercice : 9

Présents : 6 Absents : 1

Représentés : 2 Pour : 8

Contre : 0 Abstention : 0

L'An Deux Mille Vingt Trois le Quatorze Décembre à 18 heures
le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
sous la présidence de M. Robert SIEGEL, Maire,

Présents : SIEGEL R, MORESMAU JP, MINAZZO D, GILHET B, THEULE JC, VEDEL P,
Absents excusés : KROGSDAHL A procuration à MORESMAU JP, STEHL
procuration à MINAZZO D

Absents : NICAISE V.

Secrétaire de séance : MORESMAU JP.

Objet : Demande de subvention à l'Etat dans le cadre des Fonds Verts pour les travaux de modernisation de l'éclairage public

M. le Maire présente le projet de modernisation de l'éclairage public pour les axes Grand Chemin du val de Gellone et Route départementale (Avenue Saint Benoit d'Aniane et Avenue Guillaume d'Orange).

Le coût prévisionnel est estimé 16 580 € Ht sur la base de devis estimatifs.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention de l'Etat au titre des fonds verts.

La modernisation de l'éclairage public rentre dans le champ d'application de ce fonds. Notre commune a engagé cette rénovation sur l'ensemble de son parc d'éclairage public depuis 2019 mais deux tranches sont encore à réaliser. Le but étant de réduire la consommation d'énergie et de réduire la facture énergétique.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
Financements publics			
Etat	Fonds Verts	13 264 €	80 %
Autofinancement			
Fonds propres		3 316 €	20 %
Total HT		16 580 €	

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : 01/04/2024

Date prévisionnelle de fin de l'opération : 30/06/2024

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve la réalisation du projet présenté estimé à 16 580 € HT
- approuve le plan de financement exposé
- autorise le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat dans le cadre des fonds verts.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le

Fait & délibéré à Saint-Guilhem, Jour, Mois, An que dessus.

Le Maire,
SIEGEL R.




Le secrétaire de séance,

